



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant
mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux
Métropole**

**Réaménagement de voiries sur l'avenue Marcel Dassault permettant
l'amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 sur la commune de
Mérignac**

Bordeaux Métropole

Par arrêté en date du 28 août 2023, le Préfet de la Gironde, a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole concernant l'opération de réaménagement de voirie de l'avenue Marcel Dassault permettant l'amélioration de la vitesse commerciale d'une ligne de bus, entre Mérignac et Martignas sur Jalles, sur la commune de Mérignac.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie métropolitaine des mobilités, Bordeaux Métropole envisage l'amélioration de la desserte en transports en commun des communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle en réalisant des travaux de couloirs bus ouverts au covoiturage entre le giratoire des girondins et le giratoire de Marchegay. L'aménagement de l'Avenue Marcel Dassault comportera également une voie verte dédiée aux cyclistes et piétons.

Cette enquête se déroulera du **lundi 25 septembre au vendredi 27 octobre 2023 inclus**.

Monsieur Hugues MORIZOT, Chargé d'intervention en environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Philippe CALAND est désigné en qualité de suppléant.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance des dossiers d'enquêtes préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole à la mairie de Mérignac, bâtiment A de l'Hôtel de Ville, bureau O (60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny), le lundi de 8h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, ainsi que sur le site internet des services de l'État, rubriques « Publications – Publications légales – Enquêtes publiques » à l'adresse www.gironde.gouv.fr.

Le public pourra consigner ses observations directement sur le registre d'enquête à feuillets cotés non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par le Maire.

Des observations et propositions pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur :

- par correspondance à la Mairie de Mérignac, pour être annexées au registre d'enquête,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : ddtm-spe3@gironde.gouv.fr.

Les informations relatives au projet pourront être demandées, pendant l'enquête au porteur de projet : Bordeaux Métropole - Direction grands projets mobilités, Service amélioration réseaux mobilités - Téléphone : 05.57.20.73.57 - p.clavenie@bordeaux-metropole.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Mérignac aux jours et horaires suivants :

- lundi 25 septembre de 9h à 12h
- mercredi 11 octobre de 14h à 17h
- vendredi 20 octobre de 9h à 12h
- vendredi 27 octobre de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex) et à la mairie de Mérignac, pendant **un an** à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.